JEUDI 11 JUIN 1914

LA CROIX DE ROUBAIX-TOURCOING

XXV° ANNÉE. — N° 8622. — JEUDI 11 JUIN 1914

BUREAUX : LILLE. — 15, rue d'Angleterre. Téléphone : 672

5 CENTIMES

5 CENTIMES

BUREAUX : ROUBAIX. — 35, rue du Vieil-Abreuvoir. TOURCOING. — 85, rue des Ursulines

Adveniat regnum tuum

Vendr. 12 juin. — S. JEAN DE St-FACOND

LA FÊTE-DIEU

L'Eglise la célèbre ce jeudi, bien que dans les paroisses la solennité soit remise à dimanche. Pourquoi cette fête ? Le Jeudi-Saint en commémore l'institution de l'Eucharistie avec celle du sacerdoce catholique, mais le deuil plane sur le Cénacle : Jésus est à la veille de sa mort dont la messe sera le mémorial. Or, ce divin sacrement n'est pas seulement un mémorial de mort, c'est une source de grâces et un festin de vie. Afin de célébrer comme il convient le Dieu d'amour qui réside au milieu de nous pour être le pain des forts, le viatique des malades et le lait des enfants, l'hôte et l'ami de tous les jours, il fallait une fête joyeuse, triomphale, où, Roi pacifique et Roi bien-aimé, Jésus fût acclamé par ses sujets et exalté par ses enfants. C'est la Fête-Dieu. Rien de plus beau ni de plus touchant. Tout y contribue au triomphe du Sauveur présent dans l'Hostie. De là, comme d'un trône, il agrée les oraisons de ses prêtres, il sourit à la joie de ses peuples : il s'avance dans l'ostensoir d'or, sur des tapis de fleurs effeuillées, au chant d'hymnes mélodieuses, parmi le balancement des encensoirs ; il passe entre les maisons ornées, il s'arrête sur les reposoirs rustiques comme sur les plus fastueux, pour y recevoir nos hommages et nous bénir à son tour. Cette fête doit nous être particulièrement chère. Ce sont trois papes français, Urbain IV, Clément V et Jean XXII, qui l'ont instituée ou étendue à toute l'Eglise, et c'est en France surtout que les processions de la Fête-Dieu devinrent populaires, comme devaient l'être plus tard tant d'œuvres eucharistiques. Ce qui faisait dire à saint François d'Assise : « J'aime la France parce que c'est la nation qui a le plus d'amour pour le Corps du Christ. » Méritons de plus en plus cet éloge.

Paris 10 juin 1914

La journée

M. Ribot s'est rendu, ce matin, à 11 heures, à l'Elysée, avec les membres du nouveau Cabinet, qu'il a présentés au président de la République.

Les ministres se réuniront en Conseil de Cabinet, demain à 5 h. 1/2, au ministère de la Justice, sous la présidence de M. Ribot. C'est au cours de cette réunion que seront arrêtés les termes de la déclaration ministérielle. Un Conseil des ministres aura lieu vendredi matin à l'Elysée. Dans l'après-midi du même jour, le gouvernement se présentera devant les Chambres.

En quittant l'Elysée, les nouveaux ministres sont allés rendre visite à leurs prédécesseurs et ont pris possession de leurs fonctions.

*

Les décrets portant nomination des nouveaux ministres ont paru à l'« Officiel ».

*

Mardi matin, le préfet des Côtes-du-Nord a fait procéder à l'odieuse opération de l'expulsion des Sœurs de Sainte-Marie de Broons, à Broons, Pédernec, Plouasne et Saint-Nicolas-du-Pelem. Ces scènes ont soulevé l'indignation.

*

Des documents officiels publiés par le « Foreign Office » de Londres, il ressort que le gouvernement de la République française se fait gloire d'avoir cédé à l'Angleterre sans compensation, et malgré l'opinion publique française, les droits traditionnels que les traités nous assuraient à Mascate.

*

Trois nouvelles garnisons allemandes vont être installées à proximité de la frontière française.

*

Les élections luxembourgeoises qui affectaient la moitié de la Chambre valent aux catholiques un gain de trois sièges au premier tour. Un des chefs du bloc libéral-anticlérical-maçonnique, M. Brincour, est battu.

*

Les Grecs de Bulgarie provoquent quotidiennement les Bulgares par leur vantardise.

*

Les libéraux l'emportent aux élections roumaines.

*

Les opérations vont commencer au grand centre des insurgés albanais.

Le vrai but d'une campagne

L'*Humanité* de M. Jaurès et toute l'*Humanitairerie* rouge souffrent cruellement depuis un mois. Chaque matin, ou presque, l'austérité bien connue de leurs mœurs électorales est douloureusement blessée des révélations sensationnelles qu'on colporte sur les grandes, les colossales fraudes électorales de Lille.

A colonnes que veux-tu ces vertueux journaux servent et resservent des ragots, répètent des redites, amplifient des exagérations, avec des cris éperdus d'indignation pour tant de scandales.

Jusqu'ici le truquage des scrutins semblait être un fruit spécial du Midi rouge, où le bulletin de vote frauduleux pousse naturellement dans les urnes comme le raisin sur les ceps. Et voici que [illegible] du Nord s'en mêleraient, pratiquant le forçage de la plante électorale comme dans leurs « grapperies » et serres chaudes ils font produire à leurs vignes des raisins hypertrophiques et phénoménaux !

Il est temps, pensons-nous, d'éclairer un peu le grand public sur cette question, embrouillée à plaisir par la charlatanerie radico-socialiste et socialiste, d'autant plus qu'on essaye de généraliser ce qui n'a été qu'un incident isolé. Ne parle-t-on pas d'interpellations à la Chambre et même de contestation de certaines élections qui n'ont rien à voir en cette affaire ?

Rappelons d'abord en deux mots l'incident. Au cours de la journée des ballottages du 10 mai, on surprit à Lille quatre hommes venus de Belgique et munis de plusieurs cartes d'électeurs dont ils s'étaient servis pour voter en différents bureaux.

On les arrêta, on les incarcéra. Le délit était flagrant et les délinquants avouaient. Il n'y avait donc, pour le juge d'instruction, qu'à rendre une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel qui eût appliqué la loi. L'affaire était d'autant plus simple que les candidats en faveur desquels ces hommes étaient présumés avoir émis leurs votes multiples, avaient échoué.

Oui, mais deux de ces hommes étaient des catholiques belges et les deux autres étaient des Frères des Ecoles chrétiennes.

D'où matière à campagne tendancieuse et à scandale clérical. La presse maçonnique s'en servit avec un entrain, un brio et une audace auxquels il faut rendre hommage. Elle bluffa, exagéra, embrouilla et menaça si bien que le juge d'instruction dut multiplier enquêtes et perquisitions, et que les quatre accusés sont encore toujours en détention préventive.

Or, le juge, en cette affaire, n'a pu et ne pourra que découvrir l'Amérique.

Tout le monde sait qu'à Lille, comme peu ou prou ailleurs, il y avait, voilà dix ans, des centaines et des centaines de religieux enseignant dans une trentaine d'écoles primaires, primaires supérieures et secondaires, tenant des écoles d'apprentissage, des patronages et rendant ainsi à la cause populaire d'incalculables services. D'autres occupaient des résidences d'où ils allaient partout prêcher des missions et des retraites.

Par des lois et des mesures administratives qu'on a justement comparées à la révocation de l'Edit de Nantes — avec l'hypocrisie en plus — tous ces citoyens français, instituteurs et prédicateurs, ont été chassés de leurs maisons, dépouillés de tout leur avoir et réduits à quitter leur patrie pour chercher à l'étranger un abri où ils pourraient vivre selon leur idéal religieux.

Ce fut une monstrueuse iniquité qui pèse encore toujours sur la conscience nationale.

Toutefois, à ces fils de France brutalement chassés de leur patrie, il reste un lien de devoirs et de droits qui les rattache légalement à elle : ils gardent leur qualité de Français qu'on n'a pu leur enlever, et donc ils accomplissent leur devoir militaire et conservent leur droit de vote.

C'est de ce droit qu'on voudrait pratiquement les dépouiller, tout en leur laissant, bien entendu, toutes les obligations du service militaire.

Electeurs à Lille avant l'exil, les religieux lillois y restent inscrits comme électeurs. Mais n'y pouvant résider, ils ont dû choisir un domicile électoral.

Or, c'est ici que la difficulté, créée par les injustes lois, se présente.

Quand des citoyens ordinaires sont obligés de résider hors de leur commune, ils élisent domicile électoral soit à la mairie, soit en quelque maison amie. Les socialistes, à Lille, choisissent habituellement des cabarets, et l'on cite de ces établissements où sont domiciliés électoralement des dizaines, vingtaines et trentaines de « camarades ». Et je vous assure que lorsqu'ils ne reviennent pas pour voter, leurs cartes électorales ne demeurent pas inutiles.

Mais pour les religieux, c'est autre chose. Frappés par les lois d'exception, il suffit qu'ils soient légalement domiciliés à quelques-uns dans une maison pour que le propriétaire de l'immeuble et eux-mêmes soient passibles de poursuites pour... reconstitution de Congrégation.

Cela est si vrai, qu'en ce moment même deux Frères des Ecoles chrétiennes et un honorable catholique attendent leur jugement du tribunal correctionnel de Lille où le Parquet les a cités parce que, sans vivre ensemble dans un immeuble, ils y avaient établi un bureau de placement pour leurs anciens élèves : délit de reconstitution de Congrégation !

Donc, pour éviter pareil désagrément, les religieux lillois exilés ont dû disperser par toute la ville, en des maisons amies, leur domicile électoral. Quand, avant les élections, on y apportait leur carte, elle leur était envoyée, ou bien si en raison de leur absence elle retournait à la mairie, ils la faisaient retirer contre la présentation de pièces justifiant de leur droit.

Où est l'illégalité en tout cela ? Où est la fraude ?

Il n'y en a pas l'ombre.

Mais il y a eu faute de quelques-uns : celle qu'on a surprise et à quoi se réduit l'incident qui sert de prétexte à tout ce tapage.

Des religieux exilés en Belgique n'ayant pas le loisir ou le moyen de faire le voyage pour voter personnellement, *comme ils y avaient droit*, ont eu le tort de confier leurs cartes [illegible] quatre confrères ou amis qui sont venus voter à leur place.

Ils ont fait, en somme, comme nos députés et sénateurs au Parlement : obligés de s'absenter ou pour ne pas se déranger, ils ont confié leurs bulletins à des collègues.

Aux parlementaires ces votes par procuration sont permis, mais aux simples citoyens c'est défendu, et quand ces citoyens sont des « frocards », c'est un crime abominable.

On leur a tout volé, ils n'ont pas de carte gratuite de circulation sur les chemins de fer : alors, ils n'ont qu'à s'abstenir. C'est tout ce qu'on leur demande.

Remarquez que nous ne disculpons pas les délinquants. Ils ont eu tort, surtout ceux qui ont confié leur carte à des citoyens de Belgique.

Cependant s'il y a délit incontestable, il n'y a pas fraude, parce qu'il n'y a pas de fausses cartes, parce que ceux pour qui on a voté étaient régulièrement inscrits et avaient le droit de voter.

Mais en criant « haro ! » sur ces quelques imprudents, la presse sectaire vise un but plus haut — ou plus bas — et plus général.

A Lille, elle en profite pour chercher une misérable et stupide querelle à la municipalité progressiste et libérale. Dans le reste de la France, elle veut créer un mouvement d'opinion dans le but d'enlever à toutes les nobles victimes de l'ostracisme maçonnique la dernière prérogative dont on n'a pas pu ou osé les déposséder.

La spoliation et l'exil ne suffisent plus pour assouvir le sectarisme des persécuteurs. Il leur faut, en outre, infliger la « mort civique » à ces bons Français proscrits en haine de Jésus-Christ. *Forum et Jus !* criaient les anciens. De droit commun, il n'y en a plus pour nos religieux, et maintenant c'est le *Forum*, c'est le mot à dire dans les affaires publiques qu'on veut leur interdire.

Considérée sous cet aspect, cette mesquine et toute locale querelle électorale prend une gravité qui appelle et légitime la protestation de tous les honnêtes gens. Ils ne peuvent permettre que les plus estimables, les plus dignes et les plus méritants de leurs compatriotes soient mis au rang des repris de justice à qui l'on inflige la privation de leurs droits électoraux.

CYR.

Expulsion des Sœurs de Broons

Mardi matin, entre deux ministères, l'administration préfectorale des Côtes-du-Nord a fait procéder à l'odieuse opération de l'expulsion des Sœurs de Broons, indignement supprimées par décret ministériel.

A Broons, vers minuit, une cinquantaine de gendarmes appartenant aux brigades de Broons, Dinan, Matignon, Plancoët, Jugon, Plénée-Jugon, Lamballe, Saint-Méen, Evran, Caulnes, ont assiégé la communauté.

A 6 heures très précises, le sous-préfet de Dinan, flanqué de M. Courtin, receveur d'enregistrement à Broons, et du commissaire de police, a ordonné le crochetage des portes.

Les exécuteurs se sont heurtés en entrant au cadavre d'une jeune religieuse décédée dans la nuit même, et dont le corps avait été déposé au grand parloir. Puis, pénétrant plus avant, ils se sont rendus à l'infirmerie, où la Très Révérende Mère Supérieure et M. le chanoine Allo ont fait entendre une protestation très énergique contre l'iniquité commise. Alors commence l'expulsion des dignes religieuses. Des barbares leur mettent la main sur l'épaule et jettent sur la rue ces pauvres femmes, coupables d'avoir fait trop de bien.

La triste besogne se continue à l'intérieur de l'établissement : aucune salle n'est épargnée, pas même la chapelle.

Au pied de l'autel se trouvent M. le chanoine Allo, M. le chanoine Huet, curé doyen ; M. l'abbé Guichard, aumônier ; M. l'abbé Le Gall, vicaire à Broons ; M. l'abbé Homo, vicaire à Plédéliac ; une dizaine de religieuses et quelques hommes et jeunes gens.

Après les sommations d'usage, l'expulsion se fait. M. le vicaire général Allo prend le Saint Sacrement et, en procession, tous se rendent à l'église paroissiale où une cérémonie d'amende honorable groupe près du tabernacle prêtres et fidèles, accourus pour manifester par leur présence leurs religieux sentiments à l'égard des Filles de Sainte-Marie.

A *Pédernec*, la gendarmerie de Bégard sonnait à 6 heures à la porte de la maison des religieuses. Le receveur d'enregistrement accompagnait les gendarmes. Les Sœurs refusèrent d'ouvrir. Les gendarmes durent briser les portes et entrer dans l'établissement pour en expulser les occupantes. Les religieuses sortirent en priant pour aller se réfugier dans une maison voisine.

Même scène à *Plouasne*.

De *Saint-Nicolas-du-Pelem*, on nous écrit :

« A 3 heures du matin, 17 gendarmes arrivent en file indienne, les uns suivant la voie ferrée, les autres probablement à travers champs, car il ne faut à aucun prix suivre la grande route. C'est encore un reste de pudeur de se cacher quand on va expulser de chez elles deux pauvres femmes, pauvres religieuses.

» Un mot vraiment cynique échappe au commissaire : « Chassez-moi ça ! » Ça ?... mais qui : ça. Il n'y a pas de nègres ici, Monsieur le commissaire.

» Une femme malade est au lit incapable de faire un mouvement. On en fait la remarque à M. le commissaire. Il n'a pas entendu, ou voulu entendre, car voici qu'un gendarme arrache cette femme de son lit et nous la voyons sortir à moitié habillée, en cheveux et sans chaussure. »

Scènes odieuses, qui couvrent de honte ceux qui les commandent et honorent ceux qui en sont victimes !

Décorés en Chine proscrits en France

Au cours des hostilités récentes qui mirent aux prises dans le Kiang-si, réguliers-nordistes et révolutionnaires-sudistes, les Sœurs de Charité répondant de grand cœur au désir du général en chef Ly-Choen avaient aménagé une ambulance où passèrent plus de 300 blessés. Le Dr Lambert, médecin de la concession, et plusieurs docteurs étrangers des canonnières stationnées au port apportèrent eux aussi un dévouement sans égal à cette œuvre de charité. Sur le rapport et la demande des autorités militaires le gouvernement de Pékin vient de décorer le chef de la mission, Mgr Fatiguet, et les différents docteurs. La délégation officielle était escortée de 40 officiers et de 300 hommes de troupe avec la musique militaire. Les Sœurs avaient refusé toute distinction : elles permirent seulement qu'une tablette en bois, artistement peinte, fût apposée sur l'hôpital. On y lit : *Au citoyen de la grande nation française Fen ti ngoy* (nom chinois de Mgr Fatiguet), et ces mots : *La bonté et la miséricorde sont dignes d'honneur et méritent d'être prises comme exemple.* Les diplômes qui accompagnent les décorations et la tablette honorifique sont pleins de louanges pour les fils de la nation française. Nos religieux et nos missionnaires sont décorés en Chine et proscrits en France ; voilà encore une leçon donnée à notre gouvernement anticlérical.

Pèlerinage national à Lourdes

Le grand Pèlerinage National à Lourdes aura lieu, comme les années précédentes, pendant l'octave de l'Assomption (19-25 août). C'est la grande supplication de la France entière auprès de la Vierge des miracles. Il comptera 34 au 35 trains, venant des différents diocèses de France avec un millier de malades pauvres qui iront solliciter la grâce de leur guérison.

On peut, dès maintenant, présenter les demandes d'admission de malades.

S'adresser, pour tous renseignements, au Secrétariat du Pèlerinage National, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe.

Les nouveaux ministres (suite)

M. Peytral ministre de l'Intérieur — **M. Chautemps** ministre de la Marine — **M. Dupuy** ministre des Trav. publics — **M. Dessoye** ministre de l'Inst. publique

M. Marc Réville ministre du Commerce — **M. Abel** ministre du Travail — **M. Maunoury** ministre des Colonies — **M. Dariac** ministre de l'Agriculture

Le ministère Ribot

Le ministère Ribot est constitué. Il a l'avantage de répondre aux nécessités de l'heure présente que nous avions indiquées hier : rassurer l'étranger et les finances. C'est un concert d'allégresse dans la presse étrangère et la Bourse a monté à la nouvelle de l'événement.

D'autres avantages, je ne lui en vois guère : sa composition n'a rien qui soit de nature à nous rassurer : M. Dessoye est un autre Viviani. S'il n'éteint pas les étoiles du ciel, il s'efforce de fermer les yeux des pères de famille aux bienfaits de la lumière divine... sans y être parvenu cependant, jusqu'ici, ainsi qu'en témoigne l'arrêt de la Cour de Toulouse, qui condamne avec fermeté l'exécrable instituteur de Biajen à 500 francs de dommages-intérêts envers chacun des vaillants pères de famille qui ont eu le courage de le poursuivre.

Mais il n'en est pas moins dangereux d'introduire un sectaire comme M. Dessoye dans un ministère, surtout avec un président du Conseil comme M. Ribot, qui, à partir d'hier, a quitté l'opposition, où son énergie est connue, pour entrer dans le gouvernement où sa faiblesse est proverbiale.

Lui qui, dans l'opposition, a soutenu une si belle lutte contre la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, ne nous donne, au pouvoir, aucune sécurité contre les exigences de M. Dessoye dont le choix seul est une première preuve de faiblesse du nouveau président du Conseil.

Quoi qu'il en soit, c'est le cas pour M. Ribot de reprendre sa réponse d'antan à ses ennemis : J'ai voulu faire un ministère et je l'ai fait.

Il ne l'a pas plus fait suivant la raison et la sagesse que suivant nos vœux. Un ministère qui contient un Dessoye ne saurait être le nôtre. Mais il l'a fait, malgré les embûches innombrables des valoisiens tendues jusqu'à la dernière minute sous ses pas ; il a passé victorieusement à travers ces embûches qui ont fait échouer toutes les combinaisons précédentes. Et c'est un mérite.

S'il pouvait enfin comprendre, à la vue des manœuvres qu'il a eu à déjouer au cours de ses négociations, qu'aucune concession ne désarmera les unifiés radicaux et socialistes, il renoncerait à en tenter et resterait au pouvoir ce qu'il fut dans l'opposition.

Il n'est pas pour lui d'autre moyen d'éviter que son Cabinet prenne dans l'histoire le nom de ministère des déceptions.

De même qu'il a voulu faire son ministère et qu'il l'a fait, qu'il adopte des résolutions de politique nationale, d'où la politique de paix intérieure ne saurait être exclue, et qu'il la suive. Il n'est pas, dis-je, d'autre moyen de mériter une vie ministérielle longue et honorée.

J. B.

La presse russe et le ministère

Saint-Pétersbourg, 10 juin. — La *Gazette de Saint-Pétersbourg* salue chaleureusement le nouveau Cabinet français « qui sauvera, dit-elle, le service de trois ans si nécessaire à la France et à la Russie ».

La *Retch* estime que, si même le Cabinet Ribot ne doit pas être de longue durée, la France en gardera un souvenir reconnaissant, car il aura tiré le pays d'une crise grave.

Le Courrier de Saint-Pétersbourg se réjouit également. « La Russie, dit-il, accueillera le Cabinet Ribot avec d'autant plus de sympathie que son chef est un des créateurs et un ami éprouvé de l'alliance. »

GAZETTE

Socialisme et impiété

D'un abominable tract contre la Sainte Eucharistie, qui a été distribué à foison à Dieppe et dont un exemplaire nous a été adressé, nous extrayons cette phrase :

« Si tu es socialiste ou syndicaliste, amoureux de liberté, de justice, de lumière, *tu ne peux avoir rien de commun avec la religion.* Songe que tu es l'héritier des hommes hardis, des hérétiques qui ont osé penser autrement que l'Eglise ; que les Jacobins, les Babouvistes sont tes aïeux ; que les Rouges de 48 sont tes pères, et que ces hommes qui voulaient établir la sauvegarde de leurs droits ont toujours trouvé l'Eglise devant eux.

» Leur donner ton fils, c'est mentir à ta pensée et à tes actions, *c'est polluer ta conscience*, c'est faire œuvre de lâcheté et de trahison. »

Quel attentat contre les pères de famille dont c'est le devoir d'assurer l'éducation religieuse de leurs enfants ! Quel crime contre ces enfants, dont le jour idéal de la première Communion est le plus vrai bonheur ! Quel jour ouvert sur un abîme de haine et sur la portée anticatholique du socialisme !

Un maire rancunier

Le maire de Péronne vient de refuser à M. l'archiprêtre et aux catholiques péronnais l'autorisation de sortir en procession aux prochaines fêtes du Saint Sacrement. La raison qu'il en donne, ce n'est pas que ces processions troubleraient l'ordre public dont il est le gardien. « Je ne puis, écrit-il, vous donner l'autorisation sollicitée, pour toutes sortes de raisons, dont la principale est l'attitude agressive, continue, de la presse réactionnaire contre les dirigeants du parti républicain et l'administration municipale » !

Voilà un maire bien rancunier. Comment ! La troisième République pourra persécuter l'Eglise à son gré et la presse catholique devrait bénir ses Boulfandeau ou se taire ! Singulière conception de la liberté de la presse et de la défense de la vérité.

Concession à perpétuité

La petite commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, près d'Orléans, avait à élire dimanche un conseiller municipal. Trois candidats étaient en présence, dont un ex-comédien devenu châtelain radical-socialiste, M. Malaize.

Comme les arguments les plus simples sont, pour conquérir la faveur du corps électoral, les meilleurs, le citoyen-châtelain eut recours à l'affichage de la déclaration que voici :

On a dit que j'allais quitter le pays. C'est inexact. L'achat que j'ai fait d'une concession à perpétuité doit vous assurer du contraire !...

Devant la joyeuse perspective que faisait luire à leurs yeux cette déclaration, les électeurs ne pouvaient hésiter : en attendant de le voir jouir au cimetière de sa concession perpétuelle, ils ont accordé à l'ex-comédien la concession temporaire de